

le passé, des permis de circulation gratuite les lois ont été faites dans cette Chambre dans l'intérêt des chemins de fer ? Je puis en référer aux procès-verbaux de la Chambre pour établir que les sénateurs qui ont reçu des permis de circulation gratuite, durant vingt-cinq ans ou moins, ont exercé les pouvoirs dont ils étaient revêtus comme membres du Sénat pour faire ce que l'honorable sénateur croit qu'ils ne peuvent faire ou qu'ils n'ont pas fait.

L'honorable M. POWER : Non, pardonnez-moi.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Oui, c'est là ce que l'on insinue. Il est inutile de farder les choses. On insinue que parce que les sénateurs ont reçu des permis de circulation gratuite dans le passé ils n'ont pas rempli leur devoir envers le pays.

L'honorable M. POWER : Non, rien de la sorte.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Oui, c'est là ce que l'on doit conclure des remarques qui ont été faites.

L'honorable M. POWER : Rien de la sorte.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Je prends à témoin les procès-verbaux de la Chambre et les honorables sénateurs présents. Je demande à ceux-ci si de semblables accusations, directes ou indirectes, peuvent être justifiées. Cette Chambre a rejeté les mesures de l'autre Chambre qui leur étaient soumises, bien que ses mesures fussent munies de permis de circulation gratuite. Je ne pense pas que ce soit une bonne politique ; je ne pense pas, non plus, que le parlement agisse avec dignité en obligeant les compagnies à lui accorder des permis de circulation gratuite ou d'autres faveurs. Voilà ma manière de voir. Je ne permettrai pas que le président me fasse la leçon et parle pour la galerie parce que je diffère d'opinion avec lui sur une question de ce genre. Je crois qu'il est humiliant pour le parlement d'avoir à dire aux compagnies qu'elles doivent lui accorder des permis de circulation gratuite ou autres faveurs.

L'honorable M. SULLIVAN : J'ai parlé sur ce sujet la dernière fois qu'il a été soumis au Sénat, non pas avec l'intention d'é-

Hon. sir MACKENZIE BOWELL.

voquer aucun ressentiment et je serais chagrin d'en évoquer, mais simplement pour demander à l'honorable sénateur de Montréal, que je suis heureux de voir présent, de rétracter les paroles qu'il a employées. J'ai le droit de demander que ma conduite ne soit pas qualifiée d'odieuse. L'honorable sénateur l'a ainsi qualifiée, et je dis qu'il est obligé en galant homme, par toutes les lois de l'honneur, de retirer ces paroles ou de les justifier. Je viens ici pour exprimer ma manière de voir, et personne dans ce Sénat n'a plus que moi conscience de son devoir. Aucun fervent se rendant prier à son autel-chérit plus que moi l'honneur de cette Chambre, et toujours je me suis efforcé de régler ma conduite de manière à ne jeter aucun discrédit sur le corps auquel j'appartiens.

Quant aux permis de circulation gratuite, j'ai dit que c'était la meilleure manière de faire ouvertement ce que nous faisons d'une manière détournée et indigne d'hommes probes. Vous parlez du tort que vous pouvez faire aux compagnies. Qui sont ceux qui composent les compagnies ? Est-ce M. Wainwright ou M. Van Horne ? Pas du tout. Vous ne pouvez pas nuire aux compagnies. Aucune compagnie ne peut souffrir comme corps distinct. Je puis avoir ou un autre peut avoir des actions dans ces compagnies. Si quelque honorable sénateur a des actions dans la compagnie—et j'espère que plusieurs d'eux en ont un grand nombre—qu'est-ce qu'ils font s'ils votent en faveur de l'adoption de cet article ? Ils votent pour dire qu'ils en paient eux-mêmes une partie. Donc il est parfaitement juste et légitime de faire cela. Je ne vois rien là qui soit obligatoire. Je pense qu'ils devraient se contenter du train ordinaire des voyageurs. Cela devrait leur suffire. Il est parfaitement connu qu'autrefois tous les sénateurs recevaient des permis de circulation gratuite, et je crois que ces permis ne devaient pas être considérés comme des séductions, puisque toutes les compagnies les donnaient. Le pays fait beaucoup pour ces chemins sous tous les rapports. Nous sommes les serviteurs du pays et je ne vois pas que nous fassions la moindre chose injuste à leur égard. Je vais plus loin, je dis que si la Chambre s'oppose à l'octroi de ces permis de circulation gratuite, nous devons insérer un article les abolissant. Tous les membres de cette Chambre